

Pasteurisateurs à lait:

La saison de production commence vers le premier octobre, et si les droits sur les appareils à pasteuriser étaient portés à 30 p. 100, les appareils importés maintenant des Etats-Unis seraient manufacturés au Canada avec des matériaux canadiens. Pour augmenter les droits, il suffirait d'enlever les mots "pasteurisateurs pour les fins de laiterie" de l'article 409 (a). Le relèvement du tarif, si on l'accorde, n'augmentera aucunement le prix actuel des pasteurisateurs.

Nous nous engageons individuellement à ne pas augmenter le prix des pasteurisateurs, pourvu que le coût des matières premières reste le même.

(Signé): *The De Laval Company Limited.*

C. Richardson & Co. Ltd.

(Signé): C. E. Richardson,
prés. et gérant général.

Walker-Wallace Limited.

(Signée) K. L. Wallace,
prés. et gérant général.
J. A. Gosselin Co., Ltd.

Engrais chimiques:

Pour faire suite à notre conversation d'hier, nous incluons maintenant un mémoire exposant nos idées sur la question des droits sur les engrais chimiques. Nous avons étudié cette question soigneusement et nous sommes certains que non seulement nous pouvons maintenir les prix actuels, mais qu'il nous sera plus tard possible de réduire les prix, et notre requête est accordée.

Eastern Canada Fertilizers Assoc.,

(Signé): A. L. Smith,
président.

Garnitures électriques:

La modification qu'on propose ne contribuera pas à faire monter le prix normal pour le consommateur, sauf s'il arrivait que les fluctuations du marché atteignent des matières premières comme le cuivre, le laiton, l'acier, le fer, le coton, le caoutchouc, etc.

(Signé) *Canadian General Electric Co. Ltd.*

Canadian Westinghouse Co. Ltd.

English Electric Co. of Canada Ltd.

Ferranti Electric Limited.

Maloney Electric Co. of Canada Limited.

Packard Electric Co. Ltd.

Matières imprimées:

En conclusion, nous tenons à bien insister sur le fait qu'en demandant de modifier le tarif douanier nous ne serons pas en mesure, comme imprimeurs, d'élever nos prix, mais que grâce à une protection raisonnable nous pouvons être assurés d'un chiffre d'affaires suffisant qui nous permette de diminuer nos frais d'exploitations, d'augmenter notre personnel, de manière à ce que cela nous profite à nous mêmes et à la population, tout en assurant aux services de la douane et de la poste les recettes qu'ils sont en droit d'attendre.

Nous donnons de plus l'assurance que si les droits sont relevés, conformément à notre demande, nous n'augmenterons pas nos prix pour le consommateur canadien, mais que, au contraire, ces prix seront effectivement abaissés, à raison de la diminution de nos frais de fabrication.

(Signé): F. M. Kimbark,
président.

Comité législatif canadien
United Typothetae of America.

Papier Kraft:

Je puis vous promettre que le prix du papier en Canada ne sera pas augmenté, et si nous pouvons être assurés du marché domestique, je ne vois pas pourquoi nous ne diminuerions pas le prix du papier. Je n'ai d'autre désir que de tenir en activité les moulins canadiens et n'employer que des ouvriers canadiens aux usines et dans les forêts.

(Signé): C. Howard Smith,
Montréal.

Outillages:

Les fabricants sont d'avis que les cultivateurs ne devraient pas payer plus cher les machines dont ils se servent, de plus ils déclarent catégoriquement que si le marché canadien est approvisionné par les fabriques canadiennes au lieu de l'être par l'étranger, ils n'élèveront pas les prix de l'outillage agricole, pourvu que rien ne vienne augmenter le coût de fabrication.

(Signé):

Pour *Massey-Harris Company, Limited:*
George Valentine,
vice-prés.

Pour *Sawyer-Massey, Limited:*
H. R. Malley,
vice-prés. &
gérant général.

Pour *John Goodison Thresher Co. Ltd.:*
L. V. Wright,
directeur.

Pour *J. Fleury fils, Limitée:*
H. W. Fleury,
président.

Pour *Cockshutt Plow Company, Ltd.:*
E. A. Mott,
gérant général.

Pour *Waterloo Manufacturing Co. Ltd.:*
A. T. Thorn,
vice-prés. & gérant gén.

Pour *Frost and Wood Company, Ltd.:*
J. E. Ruby,
vice-président.

Gazoline:

L'adoption des nouveaux tarifs projetés n'aura pas pour conséquence de faire payer l'essence plus cher aux consommateurs, à cause de ce remaniement.

(Signé):

Pour *The British American Oil Company Limited,*
A. L. Ellsworth,
président.

Pour *The Canadian Oil Companies Limited:*
F. H. Littlefield,
vice-prés.

Pour *Imperial Oil, Limited:*
C. O. Stillman,
président.

Pour *McCull Frontenac Oil Company Limited:*
J. Irwin,
président.

Faïences:

Ce n'est pas notre intention, si des droits protecteurs nous étaient accordés de faire payer des prix plus élevés par le consommateur, mais nous sommes grandement désireux d'approvisionner le marché canadien de produits canadiens, et nous estimons que nous avons droit d'obtenir encore plus de protection pour en arriver là.

Comme nous sommes des plus importants fabricants de faïences au Canada et que nous ex-